

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022



Compte rendu affiché le **03 MAR. 2022**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 février 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_017

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET
VŒU DU CONSEIL
MUNICIPAL - ADHÉSION DE
LA VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE À L'ASSOCIATION
LA GONETTE-MLC

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M.
MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme
GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme
COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M.
JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M.
MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. TAKI (par proc. à M. JOUBERT), Mme CHANDIA (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI
(par proc. à Mme MAINAND), M. GERBEAUX (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA
(par proc. à Mme BLACHERE), M. ATTAR BAYROU (par proc. à M. BLANC)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **3/03/22**.....

Identifiant de l'Acte :

2022017... 2022 - 017 - 05

Rapport de : Jérôme TROTIGNON

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le Groupe "Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire" propose ainsi le vœu suivant :

" La Gonette est une monnaie locale complémentaire à l'euro. Plus de 80 MLC (monnaies locales complémentaires) circulent en France. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire leur confère un cadre légal en les inscrivant dans le Code monétaire et financier. La Gonette circule sur le seul territoire du bassin de vie de Lyon, sous forme de billets et sous forme numérique via une application smartphone dédiée.

Les entreprises et les commerces sont agréés par l'Association la Gonette sur la base de leurs pratiques écologiques, sociales et démocratiques. Les consommateurs qui adhèrent à l'Association peuvent régler en Gonette auprès d'eux. Ils se procurent, à un taux de change à parité, des Gonettes contre des euros. Les euros abondent un fonds de garantie placé dans une banque éthique. La banque dispose ainsi de ressources qu'elle prête à des projets liés à l'ESS (Economie sociale et solidaire) et à la transition écologique.

L'Association La Gonette - MLC est une association à but non lucratif, créée le 19 mai 2014. Elle rassemble aujourd'hui un réseau de plus de 1500 citoyens et 380 commerces, entreprises et associations. Pour le développer, elle propose un partenariat aux collectivités locales. Les villes de Lyon, de Villeurbanne et la Métropole de Lyon ont récemment adhéré à l'Association.

A Caluire, un groupe local de citoyens s'est constitué pour sensibiliser les commerces et les habitants. Plusieurs structures proposent le paiement en Gonettes dans le Centre-Bourg et divers quartiers : trois commerces alimentaires soucieux des circuits courts et des produits bio, une boulangerie, un cordonnier, un antiquaire-brocanteur, un sophrologue, un thérapeute, une auto-entreprise qui propose de la lessive à base de cendre, ... Elles constituent un premier réseau qui pourrait se développer sous l'impulsion conjointe des citoyens et de la Ville.

Comme toutes les MLC, la Gonette circule sur un territoire dédié. Elle favorise ainsi l'économie locale, les circuits courts, le petit commerce et les services de proximité. Elle participerait donc à la démarche « Caluire Ville durable ». Les monnaies locales complémentaires ont fait l'objet de plusieurs études d'impact. Le mouvement Sol, qui fédère des dizaines de monnaies locales en France, a mis en évidence après 18 mois d'enquête leur impact social, écologique, citoyen et solidaire (« Monnaies locales, monnaies d'intérêt général », <https://sol-monnaies-locales.org/l-impact-social>).

La Ville de Caluire et Cuire proposera :

- Son adhésion à l'Association La Gonette-MLC,
- Des actions de sensibilisation auprès des professionnels et des Caluirards visant à développer le réseau sur la Commune,
- Une liste des premiers services municipaux susceptibles de faire l'objet d'une expérimentation du paiement en Gonettes. "

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 6 voix pour et 37 contre,

- DE REJETER ce vœu.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

03 MAR 2022



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

